



Giro.com

SEPTEMBRE
2009

LE MOT DU MAIRE

Un esprit sain dans un corps sain ; cette citation latine «Mens sana in corpore sano» est de Juvénal, poète satirique latin. Il serait né en 65 après JC sous le règne de l'empereur romain Claude. La médecine, dans ses progrès nous a démontré l'influence bénéfique de la santé physique sur la santé de l'esprit.

A l'instar d'Ulysse, nous avons nos "sirènes" qui font beaucoup d'efforts pour nous convaincre qu'un abonnement à une revue, des cures, des stages sont les solutions miracles pour entretenir, améliorer notre santé physique. Mais heureusement et surtout, nous avons aussi notre "bon sens" qui nous dit qu'une alimentation saine, équilibrée, qu'un bon sommeil régulier, suffisant, participe grandement à cette quête. Ce "bon sens" nous rappelle aussi, peut-être même "en chantant", que l'activité physique : c'est bon pour le moral. Quelle que soit la forme qu'on lui donne, elle renforce notre résistance, notre moral, élimine le stress. Nous avons tous été témoins, voire acteurs des bienfaits d'une activité physique régulière, tant suite à un accident, une maladie, que sur notre "sensation" de vie de tous les jours.

Des activités physiques ! Oui, mais lesquelles ? Le jardinage ? La pratique d'un sport ? Ce mois de septembre, Giro-magny vous propose une belle manifestation, GIRO-SPORTS édition 2009 qui pourra peut-être vous aider à choisir. Et bien sûr nous pouvons découvrir ou redécouvrir la plus simple, la plus naturelle de toutes : la marche, à la portée d'un très grand nombre d'entre nous. C'est aussi le "chemin" à emprunter pour mieux vivre avec les autres. La marche, au-delà de ses bienfaits, demeure un des liens sociaux les plus sûrs. C'est le moyen de nous rencontrer, nous retrouver, échanger, nous parler. A bientôt dans notre belle ville de Giro-magny.

Et vous, qu'en pensez vous ?

GIROSPORTS

Le 13 septembre verra la première édition de la manifestation "Giro-Sports" organisée par la commune en partenariat avec les associations sportives et le CSCHS.



Cette manifestation a pour objectif de présenter une vitrine de l'offre de pratiques sportives dans notre commune et d'encourager les participations. Ainsi, les associations présenteront au stade Travers et dans les 2 gymnases leurs activités et proposeront des animations sur des stands pour un public de tous âges, de 10H00 à 18H00. Un bon moment pour venir s'initier et choisir un ou plusieurs sports à pratiquer selon ses goûts.

Ce même jour les récompenses municipales aux meilleurs sportifs de l'année seront remises à 11H30 au chalet du FC Giro-Lepuix au stade Travers.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN

Quinze conseillers étaient présents et 4 étaient représentés pour traiter des douze points figurant à l'ordre du jour de cette séance. Toutes les décisions furent prises à l'unanimité et par conséquent cet aspect des débats ne sera pas rappelé dans la suite de ce compte-rendu.

En début de séance, en sus de l'ordre du jour, le Conseil procède au tirage au sort des citoyens (9) susceptibles d'être appelés à siéger en qualité de juré de la cour d'assises pour l'année 2010 ainsi que des communes (5) du canton devant elles même procéder à un tirage au sort.

Ensuite, en premier point, sur proposition du maire adjoint chargé des finances, Christian CODDET, le Conseil adopte une décision budgétaire modificative (DBM). Au-delà de quelques aménagements techniques, les principaux éléments de cette DBM (N°2) sont les suivants :

1) au niveau du fonctionnement, prise en compte de divers compléments de recettes pour environ 53 k€, lesquels sont affectés à différentes rubriques (études, formations, rémunération d'apprentis, subventions, ...) en vue d'assouplir les contraintes de fonctionnement imposées par le budget primitif ;

2) au niveau de l'investissement, prise en compte d'une capacité accrue de virement à la section d'investissement (+321 k€) et de différentes informations nouvelles conduisant aux aménagements suivants :

- Réduction du montant des cessions immobilières prévues (-127 k€) par suite du report en 2010 de la cession des terrains des casernes à la CCHS pour l'édification du CSCHS ;

- Réduction du montant de l'emprunt prévu en 2009 (-50 k€) ;

- Accroissement des investissements au niveau des études (+ 30 k€ pour la rue Thiers, l'avenue de Schwabmünchen, la modification du POS, ...), des acquisitions de terrains et immeubles (+ 31 k€), des aménagements de voiries et de bâtiments (+ 99 k€).

Les points 2 à 5 concernent des opérations de cessions et d'acquisitions de terrains et de bâtiments en vue de la réalisation de la liaison piétonne et cyclable le long des berges de la Savoureuse entre la rue Maginot, l'avenue de Schwabmünchen et le faubourg d'Alsace. Ainsi, sur présentation du maire adjoint aux finances, Christian CODDET, après accord réalisé avec les différents propriétaires riverains, le Conseil décide de :

1) l'acquisition d'une parcelle de terrain de 3,90 ares appartenant à Henri BIEDER-MANN pour un montant de 3900 € ;

2) l'acquisition de diverses parcelles de terrain (8,67 ares) appartenant à la SCI MOREL frères pour un montant de 8670 € ;

3) l'acquisition d'une parcelle de terrain (2,98 ares) et d'une portion de bâtiment appartenant à Edith et Patrick ANTOINE, à titre gratuit ;

4) de l'échange de parcelles de terrain et de bâtiments appartenant respectivement à Philippe ROLLAND (2,87 ares) et à la commune de Giromagny (6,85 ares) moyennant le paiement d'une soulte de 41200 € par Philippe ROLLAND.

Christian CODDET souligne l'excellent accueil réservé par les différents propriétaires au projet et les remercie de la compréhension dont ils ont su faire preuve en acceptant d'amputer, à des conditions très favorables pour la commune, une partie de leur patrimoine au service de la collectivité. Il précise qu'après ces opérations la maîtrise publique (commune de Giromagny et Conseil Général du Territoire) des berges de la Savoureuse dans la zone susmentionnée sera quasi-totale. Une seule opération reste encore en cours de négociation.

Le point 6 porte sur la rectification de l'omission de la mention d'une parcelle dans le titre de propriété du terrain et du bâtiment en cours d'acquisition auprès de MOREL Immobilier en vue de l'implantation des services techniques. Cet élément ne change pas les conditions initiales prévues pour l'achat de ce bâtiment de 962 m² sis sur un terrain d'environ 70 ares, à savoir un montant de 280 000 € pour la transaction. Rappelons qu'après études des différentes possibilités au niveau communal, cette acquisition a été considérée par le Conseil Municipal comme la meilleure solution possible pour la réimplantation des services techniques communaux lorsque ceux-ci auront quitté (à l'automne) le site des casernes afin de libérer l'espace pour la construction du futur centre socioculturel.

Les points 7 à 9 concernent les personnels communaux. En premier lieu le Conseil décide de la modification des caractéristiques d'un poste de technicien

(création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe) afin de permettre l'évolution de la carrière d'un agent. En deuxième lieu, le Conseil décide du recrutement d'un apprenti (formation en alternance) dans le secteur des espaces verts, afin d'une part de renforcer les capacités des services techniques dans ce domaine et d'autre part de participer à une action de formation qualifiante pour un jeune. En troisième lieu, le Conseil accepte la prise en compte des nouvelles conditions du régime indemnitaire du garde champêtre suite au décret du 17 novembre 2006 (passage de 14 à 16%).

Le 10^{ème} point porte sur un ajustement des tarifs communaux. Ainsi, le conseil décide qu'un tarif unique sera désormais en vigueur à la bibliothèque municipale pour la location d'ouvrages (livres, revues, CD, DVD, ...) à savoir 12 €/an pour les habitants de Giromagny et 15 €/an pour les habitants des autres communes. Les pénalités de retard de restitution des ouvrages sont fixées à 2 € pour le 1^{er} rappel et à 6 € pour le 2^{ème} rappel, le recouvrement étant effectué par le Trésor Public. Par ailleurs, les plaques d'identification des alvéoles du columbarium seront remises gratuitement aux concessionnaires et le tarif correspondant est donc supprimé.

Le 11^{ème} point concerne une demande de subvention auprès du CG90 pour l'installation de nouveaux bancs publics. Le coût de l'opération est estimé à 2275 € et la demande de subvention porte sur une aide à hauteur de 25%.

Le 12^{ème} point qui porte sur des questions diverses décide du déplacement de la date de la prochaine séance du Conseil Municipal du vendredi 11 au jeudi 24 septembre à 19H30.

CM DU 14 AOUT

Plusieurs projets en cours de finalisation comme la construction du nouveau centre socioculturel par la CCHS et celle d'un complexe hôtelier se heurtent au niveau architectural à des dispositions très restrictives du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur. Par ailleurs, les études en cours pour l'adoption d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessiteront encore un délai important avant que de nouvelles dispositions puissent être adoptées favorisant un renouvellement architectural urbain tout en préservant l'harmonie avec le patrimoine existant.

C'est pourquoi le Conseil municipal a été convoqué le 14 août pour une séance supplémentaire portant principalement sur le projet d'une décision de modification du POS. En addition, un amendement à la DBM N°2 a également été porté à l'ordre du jour à la demande du trésorier municipal.

15 conseillers sont présents et 3 sont représentés pour cette petite séance supplémentaire d'été convoquée en raison des impératifs de délais d'instruction des dossiers.

Le maire rappelle que le POS en vigueur a été adopté le 20 février 1987 et qu'il a subi depuis 9 modifications.

Les points proposés à la modification portent sur la hauteur autorisée des constructions (7 m à l'égout du toit) qui pose un problème pour l'intégration d'une salle d'activités sportives au sein du futur CSCHS ainsi que sur le principe d'interdiction des toits plats qui pose une difficulté constructive pour le futur complexe hôtelier.

Le principe de ces modifications est adopté à l'unanimité par le Conseil et par conséquent un arrêté sera pris par le maire soumettant ces modifications à enquête publique.

Le deuxième point porte sur l'approbation d'une modification technique des écritures de la DBM N°2 (cf. CR du Conseil du 26 juin ci-avant) qui devient N° 2 bis, suite à la suppression des lignes concernant les dépenses d'ordre qui n'ont pas à être votées par le Conseil dans le cadre des nouvelles pratiques comptables. La suppression de ces lignes n'affecte pas le fond de la DBM dont l'essentiel reste inchangé ; ces ajustements techniques ne seront donc pas rapportés ici.

CMA DU 24 JUIN

Neuf conseillers seulement sont présents pour cette dernière séance de l'année scolaire animée par Jean LEFEVRE et Alphonse MBOUKOU.

En premier lieu le CMA établit un bilan de la session 2008-2009.

- **l'anniversaire** des "20 ans du CMA" sera célébré au début de la prochaine session ;

- **un état des lieux** des aires de jeu sera fait avec les services techniques pour évaluer le "parc", les besoins, les problèmes de maintenance et de sécurité.

- **l'opération "Giro-Propre"** du 17 juin n'a pas mobilisé beaucoup de jeunes élus (9 seulement étaient présents).

Le CMA se penche ensuite sur la question de l'absentéisme aux séances ; des décomptes il ressort que 5 élus n'ont par-

ticipé à aucune séance et 2 à une seule séance. Par contre, Marie-Analia AGULLO, Arthur CHAUMONNOT et Chloé DUPATY ont participé aux six séances et leur assiduité a été saluée.

Après débat, il est décidé qu'une lettre de sensibilisation sera adressée aux élus défaillants et que, le cas échéant, une démission sera suggérée afin de faire une place à d'autres qui souhaiteraient s'investir dans cette mission.

Finalement, le mercredi n'étant plus disponible à partir de la prochaine rentrée scolaire, les élus se penchent sur la question des horaires de réunion du CMA. Plusieurs suggestions sont évoquées et il est convenu que ce point fera l'objet d'une concertation à la rentrée entre tous les élus.

EDITORIAL

La période de rentrée est souvent l'occasion de faire le point sur l'avancement des projets en cours, alors quid des projets de l'équipe municipale ?

Force est de constater que peu d'éléments concrets sont venus affecter notre paysage quotidien depuis les dernières élections mais l'équipe ne s'endort pas pour autant et les études vont bon train même si l'on trouve qu'elles ne vont jamais assez vite. En fait, l'importance des enjeux, à la fois du point de vue financier et du point de vue de l'impact à long terme des réalisations vaut bien un peu de patience et quelques délais.

Centre socioculturel : bien que la construction du futur centre socioculturel soit désormais du ressort de la CCHS, la commune prend un part très active dans l'avancement du projet. Ainsi il s'agit de libérer l'emplacement des casernes, près du théâtre des deux sapins, afin de pouvoir engager les travaux de construction en 2010. Dans ce cadre la commune a acquis un nouveau bâtiment pour relocaliser les ateliers municipaux et a passé un accord avec le CG90 pour le déménagement temporaire de la bibliothèque municipale dans une partie des locaux de l'ancienne DDEA, rue Jean Moulin. Les déménagements auront lieu dans quelques mois. En outre, un accord a été trouvé avec la CCHS pour une intégration de la médiathèque communale au futur centre socioculturel.

Liaison des berges de la Savoureuse : une étude de définition a confirmé la possibilité de conjuguer les travaux de réalisation de la liaison piétonne et cyclable le long des berges de la Savoureuse avec le programme de réfection des berges du CG90 dans la zone des Bessottes. La maîtrise foncière nécessaire au projet est quasiment achevée et les études techniques détaillées devraient être réalisées en 2010 en partenariat avec le CG90. La réalisation devrait intervenir en 2011.

La rue Thiers et le faubourg de France : une étude est en cours concernant un re-

calibrage de la chaussée dans la rue Thiers ainsi qu'une amélioration des conditions de stationnement des véhicules et de circulation des piétons. Ces aménagements d'ambition limitée devraient pouvoir intervenir courant 2010, en conjonction avec le programme de réfection de la chaussée prévu par le CG90 ; en ce qui concerne le faubourg de France, les aménagements sont plus complexes et les études correspondantes ne seront certainement pas achevées avant la fin 2010 pour une réalisation qui pourrait donc intervenir au plus tôt en 2011.

L'avenue de Schwabmünchen : une étude d'avant projet incorporant une partie du faubourg d'Alsace et la rue Jean Moulin est en cours avec pour ambition de mettre en place des cheminements sécurisés pour les piétons et les cyclistes et de réduire la vitesse des véhicules dans cette zone fréquentée par des écoliers et des collégiens. Cette étude se poursuivra encore largement en 2010 car les enjeux financiers sont considérables. La réalisation devrait pouvoir intervenir en 2011.

Hôtel : un accord de principe a été passé avec un promoteur en vue de l'édification d'un ensemble hôtelier à l'emplacement de l'ancien Paradis des Loups ; des études d'accompagnement de ce projet au niveau du camping municipal et de l'espace environnant, incluant l'office de tourisme et les activités boulistes, sont en cours. La réalisation est espérée en 2010.

En parallèle avec ces projets majeurs d'investissement, des actions de fond ont également été engagées, notamment au niveau des économies de fonctionnement (chauffage, électricité, contrats de maintenance), de l'organisation des services communaux, de la gestion du patrimoine et de la mise à jour des règles d'urbanisme via le remplacement du POS (Plan d'Occupation des Sols) actuel par un PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin de redonner un nouveau souffle à notre bourg centre au niveau de son organisation territoriale.

EFFETS POSITIFS

Les premiers éléments chiffrés concernant la nouvelle implantation de "l'Intermarché" sur la ZAC du Mont Jean viennent de nous être communiqués par les gérants et ils sont éloquentes : 28 nouveaux salariés dont 17 à temps complet et 11 à temps partiel (30 h/semaine) ont été recrutés; en outre 2 apprentis seront recrutés en septembre, tous 2 originaires de Giromagny.

TELEVISION

C'est la dernière ligne droite pour les émissions de télévision en signaux analogiques. Pour ceux qui ne sont pas encore passés à la TNT (télévision numérique), sachez que les émissions analogiques cesseront début février 2010 si votre antenne est pointée vers l'Alsace et au cours du 2^{ème} semestre 2010 si vous êtes orientés vers un émetteur de Franche-Comté. L'émetteur du Lomont ne diffusera cependant pas de signaux numériques avant mi 2010.

PATRIMOINE

Les 19 et 20 septembre auront lieu les journées du patrimoine; plusieurs associations contribueront à vous faire découvrir ou redécouvrir les éléments de notre patrimoine communal.

Samedi 19 septembre :

14H00 : Visite du Sentier des Mines commentée par Roger FAGEDET (Club sous-Vosgien des Sentiers); durée 2H30 ; RDV devant l'Office de Tourisme des Vosges du Sud ; (prévoir des chaussures de marche) ; renseignements au 03 84 29 33 61.

16H30 : L'Histoire du Paradis des Loups avec les différentes constructions et occupations du site présentées par François LIEBELIN (Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgiens); durée 2H00 ; RDV à 16H30 devant l'Office de Tourisme des Vosges du Sud ; renseignements au 03 84 29 08 39.

14H00 à 18H00 : Visite libre et gratuite du Fort Dorsner (Association du Fort Dorsner) ; renseignements au 06 22 48 82 46.

21H30 : Visite nocturne du Fort Dorsner guidée par Jérôme ROFFI (Association du Fort Dorsner) ; renseignements au 06 22 48 82 46 (Joseph Natter).

Dimanche 20 septembre :

9H30 : Randonnée pédestre au Ballon d'Alsace par le Sentier des Cascades guidée par Roger FAGEDET (Club sous-Vosgien des Sentiers) ; RDV à 9H30 devant l'Office de Tourisme des Vosges du Sud (départ en voiture jusqu'au parking de Malvaux) ; prévoir des chaussures de marche et un casse-croûte ; NB : en cas de mauvais temps cette sortie pourra être annulée ; renseignements au 03 84 29 33 61.

11 H15 : Découverte de l'orgue Verschneider de l'église Saint Jean-Baptiste avec un concert de Chœurs Grégoriens et Orgue par Jean Jacques GRIESSER (Association des Amis de l'Orgue de Giromagny) ; renseignements au 03 84 27 00 75.

16H00 : Autour de l'Orgue Verschneider de l'église Saint-Jean-Baptiste avec un quatuor d'anches doubles (2 hautbois, cor anglais et basson) et orgue positif (Association des Amis de l'Orgue de Giromagny) ; renseignements au 03 84 27 00 75.

10H00 à 18H00 : Visite libre et gratuite du Fort Dorsner (Association du Fort Dorsner) ; renseignements au 06 22 48 82 46.

Pour tous autres renseignements s'informer en mairie de Giromagny auprès de Jacques COLIN au 03 84 27 14 18 ou au 06 75 76 31 09.

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

ENQUETE PUBLIQUE

Comme décidé au cours du Conseil Municipal du 17 avril dernier, une enquête publique portant sur le déclassement du domaine public du terrain de l'ancien Paradis des Loups sera ouverte du 15 au 30 septembre 2009. Les éléments d'information et un registre d'observations seront disponibles en mairie pendant cette période, aux horaires d'ouverture. Le commissaire enquêteur, Bernard DUBAND, se tiendra à disposition du public en mairie le 15 septembre de 14H00 à 17H00 et le 30 septembre de 15H00 à 18H00.

GRIPPE

Dans le cadre de la prévention des effets potentiellement néfastes de la pandémie grippale liée au virus H1N1, les personnes seules de santé fragile sont invitées à se faire connaître en mairie (03 84 27 14 18) en déposant un numéro de téléphone qui permettra d'effectuer une veille en cas de situation critique. Par ailleurs, dans le même souci de préparation, les volontaires prêts à apporter, le cas échéant, une aide de solidarité aux personnes en situation difficile sont priés de se faire connaître en mairie également.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:
<http://www.giromagny.fr>

Rédaction

Christian CODDET

Direction de la publication

Jean LEFEVRE

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA

N° 94 - Dépôt légal 09-2009

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Jacques COLIN, Lionel FAIVRE, Marie-Pascale KLEIN, Jean LEFEVRE, Koho MANGA, Alphonse MBOUKOU.

B R E V E S

Date à retenir : Tous les "Anciens" (habitants de Giromagny nés avant le 1^{er} janvier 1940), ont en principe reçu une invitation pour le traditionnel repas annuel de convivialité qui aura lieu le dimanche 11 octobre 2009 à 12H00 au Collège Val De Rosemont. N'oubliez donc pas de réserver cette date dans votre agenda et si vous n'avez pas reçu d'invitation, faites vous connaître en mairie (03 84 27 14 18).

Médiathèque : Les modalités d'inscription à la Médiathèque Municipale ont

changé depuis le 1^{er} août. Tous les usagers inscrits pourront bénéficier des trois supports (livres, CD et DVD) pour un seul tarif : 12 €/an pour les habitants de Giromagny et 15 €/an pour les habitants des autres communes. La médiathèque reste gratuite pour les enfants de moins de 18 ans et les détenteurs de la carte "Avantages Jeunes" présentant le coupon avantage bibliothèque. Pour tous renseignements s'adresser à la Médiathèque, Place des Commandos d'Afrique ou téléphoner au 03 84 29 03 57.

RESTAURATION DE L'ORGUE

Construit en 1873-1874 par les facteurs Verschneider et Krempf, l'orgue de Giromagny qui a été présenté en détail dans notre numéro de juillet-août est, avec ses trois claviers et ses trente jeux, un des instruments les plus importants du Territoire de Belfort, le troisième en importance après l'orgue classé de Saint-Christophe et celui de l'église Saint Joseph, à Belfort.

Depuis 2002, les Amis de l'Orgue de Giromagny ont réussi à réveiller tous les jeux et, durant ces années de concerts et d'animations, les nombreux auditeurs ont pu apprécier la richesse de la palette sonore de cet instrument : puissance et douceur, subtilité et éclat des jeux. Mais il est maintenant des travaux que seul un professionnel peut entreprendre car si les auditeurs peuvent encore s'émerveiller, l'orgue est très difficile à jouer. La grande dureté de tous les mécanismes, la réponse aléatoire des tuyaux imposent aux organistes une gymnastique épuisante et leur interdit toute virtuosité. En fait, l'orgue ne permet plus l'accès au répertoire pour lequel il a été conçu. Il faut donc démonter l'orgue totalement, désoxygéner et restaurer la mécanique, réviser

et revoir la soufflerie et les sommiers, déposer tous les tuyaux (environ 1500), démonter le pédalier et les trois claviers, les restaurer, réhabiliter le buffet.

Les premiers contacts établis avec plusieurs facteurs d'orgue laissent entendre que ce type de restauration coûtera de 150 à 200 k€ euros suivant les options retenues. Si l'on rapporte cette dépense au nombre de tuyaux, un tuyau coûtera donc de 100 à 130 euros. Les subventions demandées pour une telle restauration ne suffiront donc certainement pas.

C'est pourquoi les Amis de l'orgue de Giromagny ont lancé une souscription publique pour sauver cette part importante du patrimoine communal. Déclarée d'intérêt général par les services fiscaux, cette association est habilitée à délivrer des reçus qui permettront aux donateurs de déduire du montant de leurs impôts 66% du don. Les entreprises mécènes peuvent déduire quant à elles une somme égale à 60% du versement.

Renseignements auprès de Jean-Jacques Griesser, président des Amis de l'Orgue de Giromagny, 95 Route du Rosemont à Vescemont ; Tél. 06 15 83 93 26.

EN SEPTEMBRE ...

Judi 3 : # Don du Sang organisé par la Croix Rouge en salle des fêtes.

Dimanche 6 : # Pèlerinage des stèles FFI du canton (Souvenir Français).

Mardi 8 : # Passage de la déchetterie mobile, place des Commandos d'Afrique, de 12H00 à 19H00.

Samedi 12 : # Combiné des Hauts Prés à Lepuix Gy (USG VTT).

Dimanche 13 : # Journée des associations: "Girosports 2009" de 10H00 à 18H00.

Judi 17 : # Permanence de la FNATH

en petite salle de la mairie de 14H00 à 16H00.

Samedi 19 : # Assemblée générale du FC Giro-Lepuix.

Journées du patrimoine.

Dimanche 20 : # Concours CSO Club au centre hippique.

Journées du patrimoine.

Judi 24 : # Conseil Municipal à 19H30.

Vendredi 25 : # Hommage national aux harkis (UNC).